



CRITÈRES DE SÉLECTION BELGIAN ATHLETICS



CHAMPIONNATS D'EUROPE OFF-ROAD RUNNING

LJUBLJANA-KAMNIK (SLO) – 05 AU 07 JUIN 2026¹

1. Montagne – Up and Down

Seniors :

Le premier homme et la première femme belge aux championnats de Belgique de course de montagne ‘Up and Down’, qui se dérouleront le 25 avril 2026 à Membre-sur-Semois (ARCH), seront sélectionnés.

Les 2^e, 3^e et 4^e athlètes (hommes et femmes) peuvent participer aux Championnats d’Europe, à condition que leur temps ne dépasse pas de plus de 10 % le chrono du premier Belge affilié à un club LBFA ou Atletiek Vlaanderen. L’athlète sélectionné prendra en charge tous les frais de déplacement et de séjour qui ne sont pas pris en charge par l’organisation locale du championnat.

U20 :

Le premier homme et la première femme belge aux championnats de Belgique de course de montagne ‘Up and Down’, qui se dérouleront le 25 avril 2026 à Membre-sur-Semois (ARCH), seront sélectionnés.

2. Montagne Uphill

Seniors :

Le premier homme et la première femme belge à la Montée du Grand Ballon, qui se déroulera le 10 mai 2026 à Willer-sur-Thur (FRA), seront sélectionnés.

Les 2^e, 3^e et 4^e athlètes (hommes et femmes) peuvent participer aux Championnats d’Europe, à condition que leur temps ne dépasse pas de plus de 10 % le chrono du premier Belge affilié à un club LBFA ou Atletiek Vlaanderen. L’athlète sélectionné prendra en charge tous les frais de déplacement et de séjour qui ne sont pas pris en charge par l’organisation locale du championnat.

U20 :

Le premier homme et la première femme belge au Mini-Trail de L’Ostein (9 km), qui se déroulera le 10 mai 2026 à Willer-sur-Thur (FRA), seront sélectionnés.

¹ Critères et conditions tels que décidés par le Conseil d’administration de Belgian Athletics lors de sa réunion du 22 décembre 2025.



3. Trail court

Le premier homme et la première femme belge au [Trail du Petit Ballon](#), qui se déroulera le 01/03/2026 à Rouffach (FRA), seront sélectionnés.

Les 2^e, 3^e et 4^e athlètes (hommes et femmes) peuvent participer aux Championnats d'Europe, à condition que leur temps ne dépasse pas de plus de 10 % le chrono du premier Belge affilié à un club LBFA ou Atletiek Vlaanderen. L'athlète sélectionné prendra en charge tous les frais de déplacement et de séjour qui ne sont pas pris en charge par l'organisation locale du championnat.

Le parcours est proche de celui des championnats d'Europe. L'organisateur local garantit que chaque athlète belge pourra s'inscrire jusqu'au 01/02/2026.

REMARQUES GENERALES

- Aucun athlète âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année de la compétition ne peut participer aux courses U20 et aucun athlète âgé de moins de 20 ans au 31 décembre de l'année de la compétition ne peut participer aux courses Senior.
- Un athlète sélectionné pour le championnat d'Europe de course en montagne dans les épreuves « Up & Down » et « Uphill » peut, sur demande, participer aux deux disciplines.
- En cas de blessure ou d'indisponibilité d'un athlète sélectionné avant la date limite d'inscription, celui-ci peut être remplacé par un athlète répondant aux critères de sélection.
- Les athlètes sélectionnés ne pourront participer à aucune compétition se déroulant dans un délai trop proche de l'épreuve pour laquelle ils sont sélectionnés.
Limites extrêmes : 4 semaines pour le trail et 2 semaines pour les courses en montagne. (Sauf spécification expresse ou dérogation écrite accordée à titre exceptionnel par le Directeur technique).
- Diplôme I Run Clean : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé avant la fin de la période de qualification à info@belgian-athletics.be.

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète qui répond aux critères de sélection est proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics, si un code de conduite est applicable à ce moment-là.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure

connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou des raisons disciplinaires ou éthiques.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.